

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 50

Artikel: Il manque 4.000 infirmières en Suisse : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organes officiels des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

20 mars 1965 - N° 50

Parait le troisième samedi du mois

53^e année



Problèmes scolaires

Le retard...

Pour notre société de type technique et industriel, il importe de tirer le maximum de chaque jeune cerveau. On peut prédir, sans pessimisme, que dans l'avenir, « sous-inscrit » sera synonyme de chômage. Par conséquent, il est nécessaire de voir avec lucidité ce problème du retard scolaire qui sévit partout.

L'Institut de recherche pédagogique de Genève donne les chiffres suivants (pour le seul canton de Genève, mais la situation n'est pas meilleure ailleurs) qui sont tout de même alarmants :

de 7 à 8 ans, déjà 17 % d'enfants « redoublards ».
en 3e année : 1 enfant sur 4
en 4e année : 1 enfant sur 3
en 5e année : 42 %
en 6e année : 45 %
en 7e année : 47 %
en 8e année : 51 %

A 16 ans, 60 % des garçons sont entrés dans la vie pratique, soit qu'ils fassent un apprentissage, soit qu'ils occupent un emploi non qualifié (manœuvre non spécialisé, commissionnaire, etc.).

Sur ce 60 % de garçons, un tiers seulement a suivi totalement leur scolarité primaire obligatoire, le deuxième tiers a quitté l'école en sautant la dernière année, et le troisième tiers en esquivant les deux dernières années, les plus importantes, celles qui leur feront cruellement défaut toute leur vie.

Par suite, beaucoup de ces jeunes gens ne peuvent satisfaire aux exigences actuelles des écoles professionnelles, et ratent leurs examens. Ils s'engageront souvent pour toujours, dans des professions subalternes, n'exigeant aucune qualification, et, par conséquent, mal rétribuées.

... Ses causes

Elles sont multiples : incapacité réelle de l'enfant, ou, parfois, mais souvent aussi, troubles psychiques en relation avec la mésentente des parents, les affres d'un divorce, une mauvaise hygiène alimentaire, manque de sommeil (TV), négligence ou indifférence des parents :

« Il fera comme nous, il se débrouillera... »

Il ne faut pas prendre à la légère la scolarité de nos enfants, même, et surtout pen-

dant les premières années. Il faut donner aux petits le goût de l'étude, leur prouver que nous prenons leur travail au sérieux, déceler leur insuffisance dans l'une ou l'autre branche, et les aider à surmonter ce handicap. Il existe, dans le commerce, de charmants petits jeux de calcul, par exemple, qui sont véritablement amusants. En grammaire, des « mnémo-fix » peuvent contribuer à l'acquisition d'une orthographe correcte.

La vie moderne a des exigences réelles pour les jeunes. Un peu partout sont créés, comme à Genève, des Instituts de recherche pédagogique. Les méthodes d'enseignement sont sans cesse améliorées, expérimentées. De nouveaux moyens d'enseignement sont mis à la disposition des maîtres (moyens audio-visuels, entre autres).

Le monde moderne a compris que l'on ne fait pas un « sacrifice » en instruisant les jeunes, mais un « investissement ».

Démocratisation des études

Si la démocratisation des études résoud pour une bonne part les questions d'ordre financier, elle pose, par ailleurs, des problèmes psychologiques et sociaux qu'on ne saurait passer sous silence et qu'il faut arriver à résoudre.

Une enquête faite à Genève auprès de cinquante boursiers venant de familles ouvrières a montré que les difficultés ne proviennent pas du genre d'études (classiques ou techniques) mais qu'elles ont de tout autre cause.

(Suite en page 6)

La formation scolaire et professionnelle est, dans bien des pays en voie de développement, en tête des programmes de l'Aide suisse à l'étranger. Seule capable d'inculquer un sentiment de responsabilité et d'inspirer une pensée tournée vers l'action, elle contribue peu à peu à accompagner vers la guérison les pays retardés. Collecte de l'Aide suisse à l'étranger, CCP Lausanne 10-1533.



Offre maison déclare

consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine

Bon Génie

34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 62 00

Rédacteur responsable:
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7.—
étranger Fr. 7,75
y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791
Imprimerie Nationale
Genève

AIDEZ-LES
VOUS AUSSI

parce que, coopérateurs, nous désirons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

SOMMAIRE

- Page 2: Les biscuits sous la louppe - Publicité sans visage - On nous américanise
Page 3: Motion au Conseil d'Etat vaudois concernant la régulation des naissances - Allocations familiales - Assurances des plus de 60 ans
Page 4: Films scolaires télévisés - Le sort des enfants illégitimes
Page 5: Présentation d'un beau métier : hôtesses de l'air - Les lecteurs nous écrivent
Page 6: Réclame abusive - Un budget de pay-sanne

Il manque 4.000 infirmières en Suisse

Oui, il nous manque quatre mille infirmières bien que, chaque année, l'on en forme sept cents. Ce chiffre pourrait paraître, à première vue réjouissant ; il l'est moins, cependant, lorsque l'on sait que six cents infirmières quittent annuellement la profession, soit par mariage, soit par vieillissement ou autre cause. Le gain de personnel n'est donc plus que de l'ordre d'une centaine, ce qui est nettement insuffisant vu les besoins toujours plus grands engendrés par :

1. L'augmentation du nombre des lits d'hôpitaux due à l'expansion de la population (pour 10 000 habitants supplémentaires, il faut compter septante à quatre-vingts lits de plus).

2. L'augmentation de la fréquentation des hôpitaux où les gens viennent plus facilement se faire soigner de nos jours (qu'on pense seulement aux accouchements qui se font de moins en moins à la maison).

3. L'augmentation de la population âgée et, de ce fait, des maladies chroniques et gériatriques.

4. L'évolution de la médecine vers les spécialisations, vers une technique toujours plus poussée, ce qui se répercute sur les soins infirmiers.

5. La diminution des heures de travail. En quinze ans, l'horaire est passé de 60 à 50 heures et dans beaucoup d'établissements, à 48 heures par semaine, voire 47 heures.

6. Le fait qu'actuellement une infirmière reste effectivement en activité cinq ans seulement après son diplôme. Il y a vingt ans, 40 % des nouvelles diplômées étaient des diaconesses qui allaient exercer leur profession toute leur vie. Aujourd'hui, elles ne sont plus que 10 %.

Voilà pourquoi il est nécessaire que :

Beaucoup de jeunes filles s'inscrivent dans les différentes écoles d'infirmières.

Celles qui ont élevé leur famille et disposent de temps reprennent du service.

Celles qui n'ont que quelques heures à donner le font comme aide bénévole.

La profession d'infirmière offre un champ d'activité étendu, d'intéressantes spécialisations (ergothérapeute, assistante en radiologie, diététicienne, logopédiste, sage-femme, infirmière d'hygiène maternelle et infantile, physiothérapeute, etc.). Les conditions de travail, de salaire, de logement ont été grandement améliorées. Les frais d'études ne sont plus un obstacle ; même une jeune fille sans ressources peut aujourd'hui apprendre une profession paramédicale si elle est douée. Des bourses sont accordées à celles qui le méritent.

(Suite en page 4)

Où en est la Suisse allemande?

Le mois dernier, nous avons commencé à énumérer toute la série des demandes pour l'introduction des droits politiques des femmes, demandes qui dorment d'un sommeil lourd dans les tiroirs des gouvernements. Continuons à faire le point.

ARGOVIE

Le 22 janvier 1962, la motion J. Hohl (alliance des indépendants) concernant l'introduction du suffrage féminin en matière cantonale est déclarée de première importance par 88 voix contre 44.

SCHAFFHOUSE

La motion Stamm (soc. dém.) concernant l'introduction du suffrage féminin et le droit

d'éligibilité pour les femmes en matière cantonale a été déclaré au Grand Conseil de première importance le 13 avril 1964, par 50 voix contre 17.

Dans les cantons de Soleure, Berne et Bâle-Campagne, on se contente de demander des droits partiels.

SOLEURE

Le 20 mai 1959, la motion Emil Kiefer (radical) concernant l'introduction du suffrage féminin et le droit d'éligibilité des femmes en matière communale, est déclarée, sous une forme modifiée, de première importance par une grande majorité. Depuis... plus rien !

(Suite en page 5)